

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 19 février 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également : M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

1- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil désire faire l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

50-02-24

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'ajout de deux points à l'ordre du jour comme suit :

36- Affaires nouvelles

- 36.3- RIO – Achat de terrain et mandat au notaire
- 36.4- Demande CPTAQ Marché public

6- DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2022

M. Jean-Michel Ouellet, vérificateur externe, présente le rapport financier 2022 et en résume les principaux faits saillants.

L'année financière s'est soldée par un excédent de 183 732 \$.

51-02-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport financier 2022 tel qu'il est déposé.

7- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-535 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DE MESURE D'URGENCE

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-535 décrétant une dépense et un emprunt de 221 074 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence.

8- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-535 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DE MESURE D'URGENCE

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 2024-535 décrétant une dépense et un emprunt de 221 074 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence.

11- RÉSOLUTION RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE 2023

52-02-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires pour l'année 2023, tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de 127 620.62 \$.

RÉAFFECTATION 2023**Dépenses autorisées****127 620.62 \$**

333-12-23	Céramique			31 072.07 \$
349-12-23	Ameublement salle jacques-Audet	25 479.00 \$	1 273.95 \$	26 752.95 \$
333-12-23	Site Web municipal	10 862.00 \$	543.10 \$	11 405.10 \$
335-12-23	Rideaux Gloriette Parc Saint-Antoine	5 120.00 \$	256.00 \$	5 376.00 \$
337-12-23	Abris pickleball	7 300.00 \$	365.00 \$	7 665.00 \$
338-12-23	Indicateurs de vitesse	12 185.00 \$	609.25 \$	12 794.25 \$
342-12-23	Achat séchoir Caserne de pompier	23 572.00 \$	1 178.60 \$	24 750.60 \$
343-12-23	Caméras	7 433.00 \$	371.65 \$	7 804.65 \$

Crédits Budgétaires**128 000.00 \$**

<i>PTI</i>	Recherche de fuites	15 000.00 \$		15 000.00 \$
<i>PTI</i>	Éclairage décoratif	15 000.00 \$		15 000.00 \$
<i>PTI</i>	Signalisation	5 000.00 \$		5 000.00 \$
216000499	Autres services	20 000.00 \$		20 000.00 \$
219000995	Domages/intérêts	3 000.00 \$		3 000.00 \$
222000522	Caserne	15 000.00 \$		15 000.00 \$
232000411	Services professionnels	10 000.00 \$		10 000.00 \$
235500521	Entretien signalisation	5 000.00 \$		5 000.00 \$
241300411	Service Scientifique et génie	20 000.00 \$		20 000.00 \$
262100996	Subventions Particuliers Entreprises	20 000.00 \$		20 000.00 \$

18- FRR – ACHAT D'ÉQUIPEMENT SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTTOISE

Ce point est annulé.

19- SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTTOISE

19.1- ACHAT SON ET ÉCLAIRAGE

Ce point est annulé.

19.2- ACHAT TABLES ET CHAISES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat de 60 tables rectangulaires, 35 tables rondes, de 300 chaises, 15 tables hautes, 45 bancs, ainsi que des chariots de transport pour ce matériel, dans le but de doter la salle multifonctionnelle La Grandmontoise d'un mobilier adéquat pour son utilisation;

ATTENDU QUE l'entreprise Direct Chairs Canada a fait parvenir une soumission de 41 269.05 \$ plus taxes à la municipalité pour l'achat de ce mobilier;

53-02-24

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Direct Chairs Canada pour l'achat du matériel pour meubler la salle multifonctionnelle La Grandmontoise, au montant de 41 269.05 \$ plus taxes.

19.3- ACHAT RIDEAUX

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat de rideaux pour les fenêtres, la scène et le hall d'entrée, de la salle multifonctionnelle La Grandmontoise;

ATTENDU QUE Couture Jacqueline Gagnon a fait parvenir une soumission de 5 230 \$ plus taxes à la municipalité pour l'achat de ces rideaux;

54-02-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Couture Jacqueline Gagnon au montant de 5 230 \$ plus taxes pour la confection et l'achat de rideaux pour la salle multifonctionnelle La Grandmontoise.

20- SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTTOISE – RECOMMANDATION PAIEMENT NUMÉRO 3 – CONSTRUCTION A. OUELLET

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA architecture, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon;

55-02-24

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Construction A. Ouellet au montant de 258 693.04 \$, incluant les taxes et la retenue de contrat contractuel de 10 %, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon, suite aux recommandations de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA architecture.

23- RIRL RANG DES ÎLES – CONSTRUCTION DE L'EST

23.1 APPROBATION DÉCOMPTE FINAL NUMÉRO 8

Ce point est annulé.

23.2 RÉSOLUTION LLP FIDÉICOMMIS

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 25 mai 2022, la municipalité a octroyé à 9412-6430 Québec Inc. (Construction de l'Est) le contrat de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – rang des Îles - RIRL 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Alpha compagnie d'assurances a émis un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour les matériaux et la main-d'œuvre pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le ou le vers le 22 mars 2023, l'Alpha compagnie d'assurances a fait notifier à la municipalité un avis de retrait d'autorisation de percevoir les créances de 9412-6430 Québec Inc. (Construction de l'Est);

CONSIDÉRANT QU'il demeure pour ce projet des sommes qui pourraient être dues à 9412-6430 Québec Inc. (Construction de l'Est);

CONSIDÉRANT QU'il y a des déficiences et des travaux à parachever;

CONSIDÉRANT QUE la CNESST a avisé la municipalité qu'elle avait une réclamation à faire valoir pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer que ses droits en vertu du contrat de remplacement de la conduite d'eau potable et des infrastructures – rang des Îles - RIRL 2022 soient respectés avant de libérer des sommes en faveur de qui que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté l'étude à Larouche Lalancette Pilote Avocats pour la représenter à cet égard;

56-02-24

À CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire procéder au transfert des fonds qui subsistent pour ce projet dans le compte en fidéicomis des avocats de la municipalité, soit Larouche Lalancette Pilote Avocats.

24- OFFRE D'ACHAT PRESBYTÈRE ET CIMETIÈRES

57-02-24

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'offre d'achat entre la municipalité et la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption et d'autoriser M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'offre d'achat pour et au nom de la municipalité, pour l'acquisition du presbytère et des cimetières, pour un montant de 75 000 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat.

27- ENTENTE STATIONNEMENT MICROBRASSERIE

Ce point est annulé.

29- STATION DE LAVAGE – PROTOCOLE D'ENTENTE

58-02-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du protocole d'entente entre la municipalité et la Corporation de Développement et de gestion de la pêche sportive au Lac Saint-Jean et autorise M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente concernant l'implantation, l'opération et l'entretien d'une station de lavage d'embarcation à Saint-Gédéon.

36- AFFAIRES NOUVELLES

36.1- RIO – ACHAT DE TERRAIN ET MANDAT AU NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'achat de quatre (4) lots de la Société Immobilière Alcan Ltée, dans le but de mettre en place de nouvelles infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire la conception et la construction d'un parcours roulant à obstacles sur les lots 4 718 773 et 4 718 774;

CONSIDÉRANT QUE les terrains montrés sur les plans en annexe consistent en des terrains vacants sans bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE, la Société Immobilière Alcan Ltée souhaite vendre à la municipalité les lots : 4 718 774, 4 718 773, 4 718 778, 47 18 776 au montant de 3500 \$ plus taxes et selon les conditions ci-dessous;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de mandater M. Jacques Néron, notaire, pour la suite du processus de l'acte d'achat au montant estimé d'environ 2000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale greffière-trésorière de procéder à la signature de l'acte d'achat;

59-02-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'achat des quatre (4) lots, soit : 4 718 774, 4 718 773, 4 718 778, 4 718 776 au montant de 3500 \$ plus taxes et de mandater M. Jacques Néron, notaire, responsable du dossier, au montant d'environ 2000 \$, plus taxes.

36.4- DEMANDE CPTAQ MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU QUE lors de la Grande fête des récoltes de 2023, les producteurs, agrotransformateurs et visiteurs ont été tout aussi nombreux qu'avant la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ce marché public a permis aux entreprises agricoles et agroalimentaires d'augmenter leur chiffre d'affaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon vise avec le secteur demandé de 1,19 hectare à assurer la consolidation et la croissance de son secteur agroalimentaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a intégré à son plan d'urbanisme plusieurs orientations visant à favoriser le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a souligné l'importance de ce projet pour la promotion et le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

ATTENDU QU'UN suivi de ce dossier est fait régulièrement au comité consultatif agricole de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE ce projet est en adéquation avec le plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE d'autres projets à vocation agroalimentaire et agrotouristique pourraient être réalisés sur la partie non utilisée du secteur demandé de 1,19 hectare;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne seront pas affectées par le projet;

ATTENDU QUE l'exclusion de la zone agricole permettrait au producteur agricole propriétaire du terrain de réaliser ses projets ayant une vocation plus commerciale;

ATTENDU QU'après analyse du territoire de la municipalité, la partie du lot 4718740, d'une superficie de 1,19 hectare, constitue le seul endroit approprié pour maintenir et bonifier le marché public et les autres usages à vocation agroalimentaire et agrotouristique projetés sur ce lot;

ATTENDU QUE depuis le 9 décembre 2021, l'article 65 de Loi prévoit que toute demande d'exclusion d'un lot du territoire agricole doit être formulée à la CPTAQ par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans lequel se situe le site visé;

60-02-24

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de déposer une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ visant les lots 4 718 315, 4 718 740, 4 718 571 et 4 719 754 du cadastre du Québec;

QUE M. Roger Ménard, agronome d'Agrivert, agisse à titre de mandataire pour ladite demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

QUE les dépenses inhérentes à ce mandat soient défrayées par la municipalité de Saint-Gédéon.

37- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, propose la levée de l'assemblée à 19 h 45.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière